REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

UNIVALOM
Siège :
449 Route des Crêtes
06560 – VALBONNE
Tél. 04.93.65.48.07

UNIVALOM
Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention-Traitement-Valorisation

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres du Conseil syndical	
Légal :	40
Désignés :	34
(dont 6 délégués avec voix double soit un total de 40 voix)	
Présents :	17
Votants :	24
Procuration :	4
Date de la convocation : 12 novembre 2026	

SEANCE DU 18 novembre 2026

Délibération 2026-64

OBJET : Admission en non-valeur et créances irrécouvrables

Le 18 novembre 2026 à 16h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :
Matthieu GILLI, Hassan EL JAZOULI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Carole BONAUT, Xavier WIIK, Elisabeth DEBORDE, Richard THIERY, Florence BENICHOU délégués de la Commission syndicale ;
Thierry COMODINI, Corinne CELLAMARO, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALENDA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Marc OCCELLI, Catherine SIMON, délégués de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, Christophe ULIVIERI, délégués de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Ahmad BADRAH, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membre suppléant :
Françoise THOMEL

Procurations :
Jean-Pierre DERMIT à Hassan EL JAZOULI,
Caroline JOUSSEMET à Xavier WIIK,
Thierry OCCELLI à Marc OCCELLI,
Joseph CESARO à Matthieu GILLI

Membres excusés :
Jean LEONETTI, Anne laure SEBBAR, Khéra BADAOUI, Patrick FISCHER, Emmanuel DELMOTTE, Delphine CAROSI, Patrick PEIRETTI, Vincent PIOT, Marc FAURE, Jean-Marc DELIA, Pierre CORPORANDY, Severine MAGGIO DELAGE, Ewan CORINALDESI, Françoise BRUNETEAUX

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

AR Prefecture
006-200046076-20261118-202664-DE
Reçu le 19/11/2026

Monsieur l'Inspecteur principal des Finances Publiques a émis la demande d'admission en non-valeur de titres de recettes transmis par UNIVALOM pour l'accès aux déchèteries depuis 2020, dont le montant s'élève à 17 428,38 € sur le budget général.

L'état détaillé des produits irrécouvrables présenté par Monsieur le Trésorier Principal du SGC d'Antibes, pour un montant total de 17 428,38 € est annexé à la présente délibération.

L'admission en non-valeur a pour but de relever le Comptable public de sa responsabilité dans le recouvrement de ces titres de recettes mais n'exclut pas un éventuel recouvrement des sommes dues en cas de retour à meilleure fortune du créancier.

Ces états de produits, pour lesquels il ne lui a pas été possible d'effectuer le recouvrement par les voies de droit dont il dispose, doivent être soumis à l'examen du Comité syndical.

Toutefois, suite à l'Arrêté du 29 décembre 2011 portant modification de l'instruction budgétaire et comptable M4, une distinction a été établie sur le compte « pertes sur créances irrécouvrables ». En effet, ce compte a été subdivisé en deux, aussi, il ressort des états transmis par le Comptable, la distinction suivante :

- Créances admises en non-valeur, pour un montant de 16 920,80 € dans le cadre de procédures infructueuses (P.V. de carence, N.P.A.I., demande de renseignements négative, décès, solde inférieur seuil poursuite...) ;
- Créances éteintes pour un montant de 507,58 € dans le cadre de procédure de surendettement ou d'une procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire).

Il est précisé que ces éléments présentés lors de la Commission des Finances dans sa séance du 4 novembre 2026 ont reçu un avis favorable.

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **SE PRONONCE** favorablement sur l'admission en non-valeur de la créance d'un montant total de 17 428,38 € dont la liste détaillée est annexée à la présente délibération ;
- **IMPUTE** cette dépense sur l'exercice 2026, sur le compte 6542 « Créances éteintes », pour un montant de 507,58 €, sur le compte 6541 « Créances en non-valeur », pour un montant de 16 920,80 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dument habilité à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Matthieu GILLI

Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers UNIVALOM

Date de mise en ligne : 20 NOV. 2026

AR Prefecture
006-200046076-20261118-202664-DE
Reçu le 19/11/2026

UNIVALOM

Prévention - Traitement - Valorisation

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Annexe délibération 2026-66 Créances irrécouvrables

2020	Apports en decheterie	T-5166	104,94 €	Combinaison infructueuse d actes
		T-3733	122,10 €	
		T-6378	231,22 €	
2021	Apports en decheterie	T-2447	58,52 €	Combinaison infructueuse d actes
		T-4626	63,30 €	
		T-268	164,78 €	
2022	Apports en decheterie	T-1083	18,00 €	Combinaison infructueuse d actes
		T-8386	18,00 €	
		T-8599	21,94 €	
		T-11371	28,91 €	
		T-8317	32,44 €	
		T-6491	33,76 €	
		T-4355	42,31 €	
		T-7527	50,22 €	
		T-10133	56,55 €	
		T-9882	77,01 €	
		T-4446	77,65 €	
		T-10881	81,23 €	
		T-9380	110,24 €	
		T-6022	121,85 €	
		T-3104	132,93 €	
		T-8124	237,38 €	
		T-5470	332,40 €	
2023		T-2404	18,00 €	Combinaison infructueuse d actes
		T-10233	21,11 €	
		T-2295	28,49 €	
		T-8179	29,96 €	
		T-1798	255,20 €	
		T-3682	37,67 €	
		T-9029	39,88 €	
		T-9996	56,12 €	
		T-542	56,97 €	
		T-7820	61,18 €	
		T-1900	79,56 €	
		T-1051	136,10 €	
		T-3447	155,60 €	
		T-9545	157,74 €	
		T-9517	190,87 €	
		T-4150	31,65 €	Poursuite sans effet
2024	Apports en decheterie	T-3528	18,99 €	Combinaison infructueuse d actes
		T-6839	22,16 €	
		T-5768	22,16 €	
		T-9449	25,11 €	
		T-8910	28,06 €	
		T-2880	30,07 €	
		T-4370	31,65 €	
		T-4354	33,76 €	
		T-2942	34,61 €	
		T-5060	34,82 €	
		T-9209	37,98 €	
		T-9350	38,52 €	
		T-6905	44,31 €	
		T-654	46,42 €	
		T-9455	75,01 €	
		T-7955	81,86 €	
		T-5948	83,12 €	
		T-6943	83,87 €	
		T-8250	164,58 €	
		T-9484	177,77 €	
		T-9313	198,98 €	
		T-2869	227,88 €	
		T-5203	227,89 €	
		T-4428	495,85 €	
		T-5199	549,65 €	
2025	Apports en decheterie	T-1453	18,45 €	Combinaison infructueuse d actes
		T-1137	51,16 €	
		T-641	53,28 €	
		T-802	88,62 €	
		Sous total	**6 600,37 €**	

AR Prefecture

006-200046076-20261118-202664-DE
Reçu le 19/11/2026

2020	Apports en decheterie	T-3114	49,50 €	Poursuite sans effet
		T-6060	46,72 €	
		T-2801	181,50 €	
		T-3703	183,15 €	
		T-4408	86,39 €	
		T-3389	376,75 €	
		T-2941	484,33 €	
2021	Apports en decheterie	T-4007	31,02 €	Poursuite sans effet
		T-7433	73,85 €	
		T-6104	88,62 €	
		T-7592	99,18 €	
		T-6400	100,44 €	
		T-4667	164,58 €	
		T-474	180,04 €	
2022	Apports en décheterie /badges	T-10073	15,51 €	Poursuite sans effet
		T-11561	16,25 €	
		T-3154	18,00 €	
		T-1203	26,90 €	
		T-338	32,49 €	
		T-3154	33,34 €	
		T-1503	34,82 €	
		T-10660	41,14 €	
		T-7021	41,15 €	
		T-3848	44,31 €	
		T-3017	44,83 €	
		T-3772	49,80 €	
		T-9217	56,97 €	
		T-7801	58,55 €	
		T-2446	63,30 €	
		T-5828	65,30 €	
		T-3896	68,84 €	
		T-2169	69,64 €	
		T-9730	79,13 €	
		T-3282	132,40 €	
		T-4795	154,56 €	
		T-2733	174,08 €	
		T-8190	201,50 €	
		T-2683	218,39 €	
		T-6784	244,55 €	
		T-1842	322,30 €	
2023	Apports en décheterie /badges	T-8737	26,59 €	Poursuite sans effet
		T-8913	41,67 €	
		T-3972	42,20 €	
		T-575	55,50 €	
		T-6593	98,12 €	
		T-4734	113,94 €	
		T-7854	126,07 €	
		T-7585	185,25 €	
		T-1599	197,29 €	
		T-10199	245,29 €	
		T-9505	484,85 €	
		T-5625	580,24 €	
		T-7613	768,99 €	
2024	Apports en décheterie /badges	T-6789	15,83 €	Poursuite sans effet
		T-2790	18,00 €	
		T-3389	18,99 €	
		T-242	23,22 €	
		T-2293	55,92 €	
		T-5892	61,30 €	
		T-2790	61,72 €	
		T-2260	63,51 €	
		T-7899	64,25 €	
		T-4235	98,37 €	
		T-5081	163,84 €	
		T-2701	167,74 €	
		T-569	193,07 €	
		T-2107	303,31 €	
		T-1271	379,80 €	
		T-7326	396,64 €	
		T-1610	740,08 €	
2025	Apports en décheterie /badges	T-3084	74,72 €	Poursuite sans effet
		Sous Total	**10 320,43 €**	

2021	Apports en decheterie	T-7735	102,80 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2023	Apports en decheterie	T-9525	21,19 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2024	Apports en decheterie	T-7324	49,94 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		T-7298	316,49 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2025	Apports en decheterie	T-3898	17,16 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		Sous Total	**507,58 €**	*créances éteintes*

Soit un Total global de **17 428,38 €**

Répartition Agglomération

CACPL	*19 070,27 €*
CASA	*18 195,26 €*
CAPG	*1 241,36 €*
Extérieurs	*2 115,70 €*

Le Président

Matthieu GILLI

AR Prefecture

006-200046076-20261118-202664-DE
Reçu le 19/11/2026